

Covid-19 : Plan d'urgence de l'État pour les salariés et les entreprises de la Drôme Point au 15 juin 2020

THÈME	MESURE	NOMBRE DE DEMANDES
ACTIVITÉ PARTIELLE	L'entreprise verse au salarié 70 % du salaire brut (soit 84 % du net) ou 100 % pour les salariés au SMIC ou moins et sera intégralement remboursée par l'État, pour les salaires allant jusqu'à 4,5 fois le SMIC.	<p>Au 09/06, 12 329 demandes autorisées ce qui représente plus de 42,1 M heures chômées</p> <p>Mai : 3 400 demandes d'indemnisations pour 760 000 heures</p> <p>8 M heures indemnisées au titre des mois d'avril et mai pour un total de plus de 69 M €</p>
FONDS DE SOLIDARITÉ	<p>TPE, indépendants, micro-entrepreneurs dont le CA < à 1 million d'€ ou qui subissent une fermeture administrative ou qui ont connu une baisse de CA > à 50 % entre mars 2019 et mars 2020 => aide jusqu'à 1 500€ sur simple déclaration sur le site de la DGFIP à partir du 31 mars</p> <p>Sont désormais éligibles au Fonds de solidarité les associations redevables des impôts commerciaux ayant au - 1 salarié</p>	<p>Au 11/06, 14 257 entreprises bénéficiaires du Fonds de solidarité (niveaux 1 et 2) pour un montant de 33M € déjà versées</p> <p>Les secteurs d'activités principalement concernés sont : industrie manufacturière, construction, commerce, réparation auto/moto, transports, santé.</p>
CHARGES SOCIALES ET FISCALES	<ul style="list-style-type: none"> - remboursement des l'acompte de l'impôt sur les sociétés prélevés en mars - délais de paiement sans pénalité des prochaines échéances d'impôts - report d'échéances sans pénalité des prochaines échéances d'impôts - Prêt Garanti par l'État 	<p>Au 11/06, 1 437 entreprises drômoises bénéficiaires des reports d'échéances fiscales soit près de 22,7 M d'€ d'impôts reportés</p> <p>Au 15/06, 4 515 entreprises drômoises bénéficiaires du Prêt Garanti par l'État pour un encours de plus de 602 M€</p>